



S.A.S. ABF et Associés
N° Siret : 423 878 792 00039
Capital social de 80 000 Euros
Société de Commissariat aux comptes

LE TAS DE SABLE CHE PANSES VERTES

**Siège social : 1 Bis Rue d'Allonville
80136 RIVERY**

(W802001737)

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2025

COMMISSAIRES AUX COMPTES

François GERARD
Sophie FOURNIER

ABF & Associés
2 rue Macquet Vion
80 000 Amiens
Tél. 03 22 34 29 17
(contact@gexsinfo.fr)

Aux Adhérents,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association LE TAS DE SABLE CHE PANSES VERTES relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'entité à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du premier jour de l'exercice jusqu'à la date d'émission de notre rapport.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative susceptible de mettre en cause la continuité d'exploitation de l'association suite aux fonds propres à la clôture de l'exercice au regard du budget de fonctionnement.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note Introduction de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthode comptable en application du règlement ANC 2022-06 du 4 novembre 2022.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

3. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux Adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

4. Responsabilités

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet

de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entité.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à AMIENS, le 02 Juin 2026

Le Commissaire aux comptes

ABF & ASSOCIES

Représenté par

François GERARD

Signé par Francois Gerard
Le 2 juin 2026



COMMISSAIRES AUX COMPTES

François GERARD
Sophie FOURNIER

ABF & Associés
2 rue Macquet Vion
80 000 Amiens
Tél. 03 22 34 29 17
(contact@gexsinfo.fr)

BILAN ACTIF

Ass. TAS DE SABLE CHES PANSES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences,						
Autres immobilisations incorporelles	1 163 264.16	1 163 263.07	1.09		1.09	
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				11.98		14.03
Terrains						
Constructions	266 375.66	249 398.87	16 976.79		38 346.01	
Inst. techniques, matériel et outillages ...	61 799.37	45 206.32	16 593.05		20 308.92	
Autres immobilisations corporelles	135 948.88	133 061.93	2 886.95		5 091.09	
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés						
Immobilisations financières				3.30		2.21
Participations	655.75		655.75		655.75	
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	9 385.09		9 385.09		9 385.09	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	1 637 428.91	1 590 930.19	46 498.72	15.28	73 787.95	16.24
Stocks et en-cours	8 800.00	5 463.00	3 337.00	1.10	8 975.00	1.98
Créances				60.97		81.10
Créances Clients, usagers et cptes ratt.	2 539.16		2 539.16		26 648.68	
Créances reçues par legs ou donations						
Autres créances	178 714.74		178 714.74		332 313.84	
Charges constatées d'avance	4 227.66		4 227.66		9 539.57	
Valeurs mobilières de placement						
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	68 908.31		68 908.31	22.65	3 088.89	0.68
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	263 189.87	5 463.00	257 726.87	84.72	380 565.98	83.76
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	1 900 618.78	1 596 393.19	304 225.59	100	454 353.93	100

BILAN PASSIF

Ass. TAS DE SABLE CHES PANSES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise		14.12		9.19
Fonds propres statutaires	42 954.51		41 765.79	
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité				
Autres réserves				
Report à nouveau				
Excédent ou déficit de l'exercice	27 321.56	8.98	1 273.93	0.28
Situation nette (sous-total)	70 276.07	23.10	43 039.72	9.47
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	37 267.69	12.25	58 906.10	12.96
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	107 543.76	35.35	101 945.82	22.44
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS (III)				
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			5 357.19	1.18
Emprunts et dettes financières diverses	30 000.00	9.86	2 633.78	0.58
Instruments financiers à terme				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	1 363.47	0.45	85 664.09	18.85
Fournisseurs, factures non parvenues	15 304.26	5.03	19 885.13	4.38
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	40 959.69	13.46	34 849.06	7.67
Personnel et comptes rattachés	14 012.76	4.61	18 153.87	4.00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	850.00	0.28	864.99	0.19
Produits constatés d'avance	94 191.65	30.96	185 000.00	40.72
TOTAL DES DETTES (IV)	196 681.83	64.65	352 408.11	77.56
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)	304 225.59	100	454 353.93	100

COMPTE DE RÉSULTAT

Ass. TAS DE SABLE CHES PANSES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Cotisations	162.00	180.00	-18.00	-10.00
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de services	137 969.77	196 341.29	-58 371.52	-29.73
<i>dont parrainages</i>	18 050.00	31 290.20	-13 240.20	-42.31
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	618 386.09	666 627.51	-48 241.42	-7.24
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	3.00	50.00	-47.00	-94.00
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		3 001.42	-3 001.42	-100.00
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	18 982.57	55 894.77	-36 912.20	-66.04
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	775 503.43	922 094.99	-146 591.56	-15.90
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	233 857.53	371 933.36	-138 075.83	-37.12
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	5 588.04	2 625.19	2 962.85	112.86
Salaires	340 929.74	374 176.61	-33 246.87	-8.89
Cotisations sociales	131 171.00	119 580.30	11 590.70	9.69
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	27 289.23	27 289.23		
Dotations aux provisions	5 463.00		5 463.00	
Valeur comptable des immob. incorp. et corp. cédées				
Report des fonds dédiés				
Autres charges	2 963.53	46 670.77	-43 707.24	-93.65
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	747 262.07	942 275.46	-195 013.39	-20.70
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	28 241.36	-20 180.47	48 421.83	239.94

COMPTE DE RÉSULTAT

Ass. TAS DE SABLE CHES PANSES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	en %
Produits financiers				
De participation		13.46	-13.46	-100.00
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	183.46		183.46	
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	183.46	13.46	170.00	
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées	1 091.80	710.50	381.30	53.67
Différences négatives de change	11.46	239.66	-228.20	-95.22
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	1 103.26	950.16	153.10	16.11
2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	-919.80	-936.70	16.90	1.80
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	27 321.56	-21 117.17	48 438.73	229.38
Produits exceptionnels (V)		26 017.77	-26 017.77	-100.00
Charges exceptionnelles (VI)		3 626.67	-3 626.67	-100.00
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		22 391.10	-22 391.10	-100.00
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	775 686.89	948 126.22	-172 439.33	-18.19
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	748 365.33	946 852.29	-198 486.96	-20.96
EXCÉDENT OU DÉFICIT	27 321.56	1 273.93	26 047.63	
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE				
Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.				
TOTAL	27 321.56	1 273.93	26 047.63	

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Ass. TAS DE SABLE CHES PANSES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 304 225.59 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 27 321.56 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ces comptes annuels ont été établis le 03/04/2026.

Par ailleurs, nous apportons le complément d'informations suivant :

L'association a obtenu un financement par une fondation pour un projet. Le financement concernera les années 2023 à 2026. Compte tenu de la nature de ce financement, les ressources ont été inscrites dans le compte 751000 "fondations" et étalées selon les frais engagés au titre de l'année concernée. Symétriquement, les frais engagés ont été reclassés dans le compte 651000 "Frais fondation".

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Ass. TAS DE SABLE CHES PANSES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : image fidèle, comparabilité et continuité de l'exploitation, régularité et sincérité, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Compte tenu de la structure de l'association, aucune provision pour retraite n'est indiquée.

En application de l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, les rémunérations versées aux trois plus hauts cadres salariés ou bénévoles s'élèvent à 95 954 Euros.

L'excédent constaté correspond à un décalage sur l'opération Fondation Carasso. Il sera utilisé en 2026 afin de compenser la perte finale relative à ce décalage.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

L'application du règlement 2022-06 constitue un changement de méthode avec la suppression des éléments exceptionnels et transferts de charges dorénavant imputés dans les comptes par nature concernés. Des comptes pro formats présentant le comparatif 2024 et 2025 avec la nouvelle méthode sont joints à la présente annexe.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût de production.

Traitement des charges financières

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de la durée d'utilisation des fonds de commerce

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement).

Traitement des charges financières

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement comptable des coûts de développement

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Ass. TAS DE SABLE CHES PANSES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements des biens non décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Traitement des amortissements des biens décomposables

L'entité n'est pas concernée aucune immobilisation décomposable n'a été identifiée.

Traitement des composants de 2nd catégorie, dépenses pluri-annuelles de gros entretien ou grande révision

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Constructions		de 7 à 10
Installations techniques		de 5 à 10
Matériels outillages		de 1 à 8
Matériels de transport		5
Matériel de bureau et inform.	3.00	
Mobilier	7.00	
Matériels		de 3 à 8
Décors		de 1 à 3

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Évaluation des titres des sociétés

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

PARTICIPATIONS

Titres : 655.75Euros

STOCKS

Détermination des stocks

Les stocks sont déterminés selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

Évaluation des stocks

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de l'exclusion du coût de la sous-activité et des intérêts dans la valorisation des stocks

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des charges financières

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Les stocks concernent les livres que l'association distribue depuis 2023.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Ass. TAS DE SABLE CHES PANSES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

est inférieure à la valeur comptable.

Dépôts et cautionnements : 9 385.09 Euros

PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS

Traitement des amortissements

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

SUBVENTIONS

Traitement des subventions

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

COTISATIONS

Informations concernant la comptabilisation des cotisations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Informations concernant la comptabilisation des contributions volontaires

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

ETAT DES IMMOBILISATIONS

Ass. TAS DE SABLE CHES PANSES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation suite à rééval.	acquisition
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	1 163 264.16		
TOTAL	1 163 264.16		
Immobilisations corporelles			
Constructions sur sol d'autrui	266 375.70		
Installations techniques, matériel et outillages industriels	61 799.37		
Installations générales, agencements et aménagements divers	58 237.26		
Matériel de transport	10 952.25		
Matériel de bureau, informatique & mobilier	31 784.13		
Emballages récupérables et divers	34 975.22		
TOTAL	464 123.93		
Immobilisations financières			
Autres participations	655.75		
Prêts et autres immobilisations financières	9 385.09		
TOTAL	10 040.84		
TOTAL GENERAL	1 637 428.93		

ETAT DES IMMOBILISATIONS

Ass. TAS DE SABLE CHES PANSES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Diminution par virt poste	par cession	Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légal/Valeur d'origine
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles			1 163 264.16	
TOTAL			1 163 264.16	
Immobilisations corporelles				
Constructions sur sol d'autrui			266 375.70	
Inst. techniques, matériel et outillages indust.			61 799.37	
Inst. générales, agencements et aménag. divers			58 237.26	
Matériel de transport			10 952.25	
Matériel de bureau, informatique & mobilier			31 784.13	
Emballages récupérables et divers			34 975.22	
TOTAL			464 123.93	
Immobilisations financières				
Autres participations			655.75	
Prêts et autres immobilisations financières			9 385.09	
TOTAL			10 040.84	
TOTAL GENERAL			1 637 428.93	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

Ass. TAS DE SABLE CHES PANSES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles			1 163 263.16			1 163 263.16
TOTAL			1 163 263.16			1 163 263.16
Immobilisations corporelles						
Constructions sur sol d'autrui			228 029.81	21 369.22		249 399.03
Inst. tech., mat. et out. industriels			41 490.45	3 715.87		45 206.32
Inst. générales, agencés divers			54 695.89	1 304.53		56 000.42
Matériel de transport			10 952.25			10 952.25
Matériel de bureau, informatique			30 856.13	544.51		31 400.64
Emballages récupérables et divers			34 353.79	355.10		34 708.89
TOTAL			400 378.32	27 289.23		427 667.55
TOTAL GENERAL			1 563 641.48	27 289.23		1 590 930.71

ETAT DES STOCKS

Ass. TAS DE SABLE CHES PANSES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

DÉPRÉCIATIONS DES STOCKS ET EN-COURS

Une dépréciation correspondant à la valeur de réalisation des livres et à la valeur de réalisation a été constituée à hauteur de 5 463 Euros.

ETAT DES CRÉANCES

Ass. TAS DE SABLE CHES PANSES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	9 385.09		9 385.09
Actif circulant			
Autres créances clients	2 539.16	2 539.16	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	-161.91	-161.91	
Taxe sur la valeur ajoutée	44 509.22	44 509.22	
Divers	124 367.43	124 367.43	
Débiteurs divers	10 000.00	10 000.00	
Charges constatées d'avance	4 227.66	4 227.66	
TOTAL	194 866.65	185 481.56	9 385.09

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

Ass. TAS DE SABLE CHES PANSES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
Exploitation	4 227.66
TOTAL	4 227.66

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Autres créances	132 965.82
TOTAL	132 965.82

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Ass. TAS DE SABLE CHES PANSES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres statutaires	41 765.79		1 188.72		42 954.51
Excédent ou déficit de l'exercice	1 273.93		27 321.56	1 188.72	27 406.77
Subventions d'investissement	58 906.10			21 638.41	37 267.69
TOTAL	101 945.82		29 699.00	24 015.85	107 628.97

COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

Ass. TAS DE SABLE CHES PANSES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	Montant
Exploitation	94 191.65
TOTAL	94 191.65

CHARGES À PAYER

	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 304.26
Dettes fiscales et sociales	18 939.66
Autres dettes	850.00
TOTAL	35 093.92